

RÉGLEMENTATION DE CONCEPTION DES STANDS



SURCHARGE AUTORISÉE DANS LE GRAND PALAIS

Nous vous informons que la charge autorisée dans le Grand Palais est de :

- **500 kg/m2 sur le niveau 2**
- **200 kg/m2 sur le niveau 3 ainsi que les passerelles d'accès**



DÉNIVELLATION DES HALLS ET PLANCHERS TECHNIQUES

Nous vous informons que les Halls 1, 2 et 3 ont une **dénivellation de 1 cm par mètre** dans le sens de la longueur en direction de la rivière.

Les Halls 4, XXL et Grand palais ne présentent aucune contrainte spécifique au niveau du sol.



Rappel : eau et plancher technique

Vous devez **signaler impérativement votre besoin en branchement d'eau lors de la réservation de votre stand** ; l'emplacement de celui-ci dans le salon en dépend.

Nous attirons votre attention sur **la nécessité d'installer un plancher technique** sur votre stand en cas de branchement d'eau (afin de permettre tous raccordements).

Pour toute demande et devis de plancher, contactez : GL EVENTS – 04.72.31.56 .00 ou service-clients@gl-events.com

DÉTÉRIORATION DES ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION



Il est formellement interdit d'enduire le sol des stands et de fixer les revêtements par collage ou perçage ; seul l'adhésif double face est admis, à condition d'être retiré par l'exposant ou son décorateur à la fin de l'exposition. Il est strictement interdit de percer le sol : en cas de non observation de cette prescription, les frais de remise en état du sol seront intégralement à la charge de l'exposant contrevenant. De même, les stands et mobilier mis à disposition feront l'objet d'un contrôle en fin de salon. En cas de détérioration, le matériel endommagé sera facturé.



ÉLECTRICITÉ ET COMMANDE DE FLUIDES

Les installations intérieures du stand devront être conformes aux normes de sécurité en vigueur. S'il était constaté des défauts dans l'installation, la livraison du courant pourrait être immédiatement supprimée, de même que s'il était constaté toute tentative d'obtenir le courant en dehors du contrat normal.



Les augmentations de puissance ou commandes supplémentaires d'électricité transmises à l'organisation au-delà du 10/09/19 pourront entraîner la mise en place obligatoire et à votre charge d'un groupe électrogène.

Par ailleurs, nous vous prions de noter que :

- Toute commande de fluide (eau ou électricité) passée après le 10/09/19 sera majorée de 15%
- Toute demande de déplacement de disjoncteur en dehors des délais prévus entrainera une facturation supplémentaire de 100 € HT.



CLASSEMENT AU FEU DES MATÉRIAUX

Sont autorisés pour la construction de l'ossature et du cloisonnement des stands, et pour la construction du gros mobilier (caisse, comptoir, rayonnage, bar, écran, séparatif, présentoir,...), tous les matériaux de catégorie M0, M1, M2 ou M3 (ou rendus tels par ignifugation).

STAND	AUTORISÉ	INTERDIT	OBSERVATIONS
Ossature	- Bois + 18mm - Métal - Plastique M1	- Bois – 18 mm - Carton	L'ossature métallique doit être électriquement reliée à la terre
Panneaux de séparation	- Aggloméré +18mm - Métal - Plastique M1	- Canisse - Chaume	Les panneaux en métal doivent être électriquement reliés à la terre
Décoration murale	- Papier M1 - Tissus M0, M1 ou ignifugé - Moquette M0, M1 ou ignifugé - Autres M0 à M3 ou ignifugé	- Papier tendu ou agrafé - Tissus / moquette non classés tendu ou agrafé	Confirmation donnée par le chargé de sécurité, PV du CSTB à l'appui
Décoration plafond	- Bois + 18 mm - Vélums M1 ou M0 ajourés	- Canisse - Chaume - Autres	Confirmation donnée par le chargé de sécurité, PV du CSTB à l'appui
Electricité	- Conforme à la norme C15-100	- Non conforme	Voir avec le chargé de sécurité ou l'électricien du salon
Gaz	- Bouteille <= 13kg raccordée	- Bouteille > 13kg raccordée - Bouteille non raccordée	

NOMENCLATURE :

CLASSEMENT M	EUROCLASSES	EUROCLASSES SOLS
M0	A1 A2 s1 d0	A1 fl A2 fl s1
M1	B s3 d1	
M2	C s3 d1	
M3	D s3 d1	C fl s2
M4	E d2	D fl s2

I = IGNIFUGE

T = TENDU

A= AGRAFE

C.S.T.B. = CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT

Pour toutes vos questions, merci de contacter notre service technique : 02 40 52 08 11

Thomas TERRIEN

Halls 2, XXL, Grand Palais niveau 2 et 3

thomas.terrien@exponantes.com

Christine MICHEL-LABARRE

Halls 1, 3 et 4

christine.michel-labarre@exponantes.com



HAUTEUR DES STANDS

- Cloisons des stands :
 - Halls 1, 2, 3, 4 et Grand palais : hauteur maximale = 2,50m
 - Hall XXL : hauteur maximale = 3m
- Signalétique haute Hall 1, 2, 3 et Grand Palais niveau 3 : hauteur maximale autorisée = 4,50m.
- Signalétique haute Hall 4 et Grand Palais niveau 2 : hauteur maximale autorisée = 4,50m.
- Signalétique haute Hall XXL : hauteur maximale autorisée = 5,50m.



Les stands personnalisés (surface nue) sont soumis à l'approbation du service technique et sécurité d'Exponantes. Pour cela, nous adresser **impérativement un plan au sol et un plan en élévation côtés** au plus tard le **05 juillet 2019**. En cas de non-respect de la réglementation ou de non-conformité par rapport au plan validé par nos soins, le démontage du stand sera demandé.



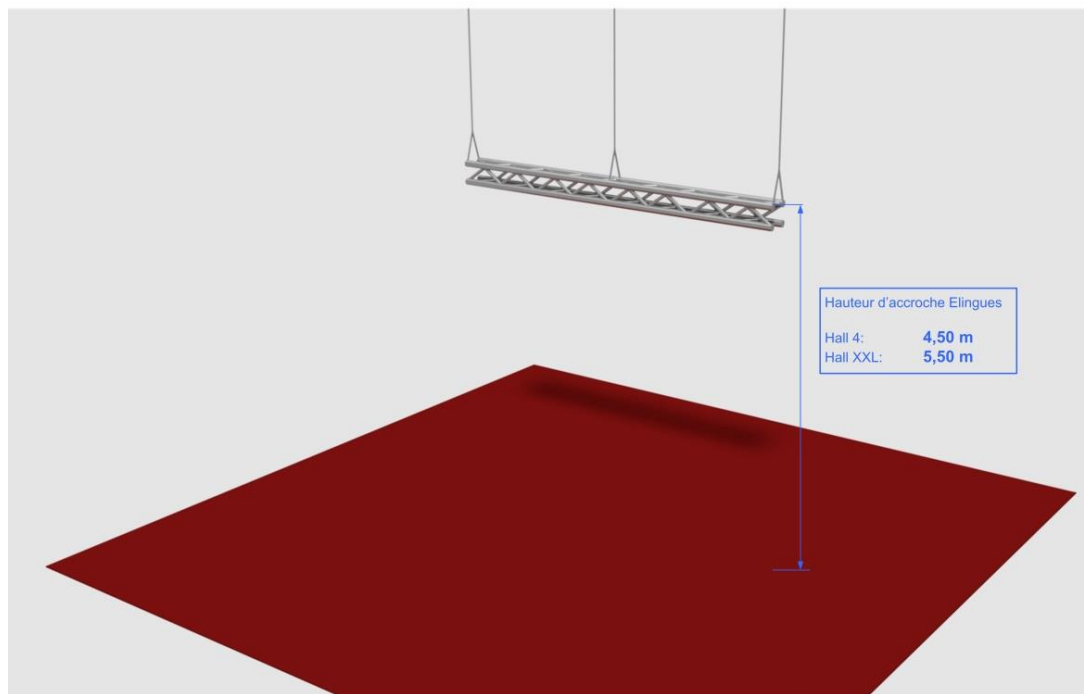
ÉLINGAGE POUR HALL 4 ET HALL XXL

L'élingage est strictement interdit dans tous les Halls du Parc des expositions sauf dans les Halls 4 et XXL exclusivement sur commande auprès, de la société :

- SOCIÉTÉ RIG'UP

Contact : David VARD au 06 16 70 77 83 ou david.vard@rig-up.fr

Après renvoi de la demande d'élingue dûment complétée à Exponantes **avant le 05 juillet 2019**





OUVERTURE DU STAND ET FACADES

Toutes les façades de stand donnant sur une allée devront être ouvertes à 50%. Le non-respect de cette réglementation pourra entraîner le démontage du stand.
Toute demande de dérogation sera étudiée au cas par cas selon l'environnement du stand et son architecture propre.
À fournir obligatoirement : plans côtés de tous les côtés du stand, vue en élévation, visuels, etc.

**Votre demande d'implantation doit être envoyée impérativement avant le 05 juillet 2019 ;
Passée cette date, aucune dérogation ne sera possible.**

Règles de construction

